

1.1 Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière.

Les formations sont précédées d'une évaluation afin de déterminer le parcours de formation, le volume de leçons de conduites et le coût prévisionnelle de cette dernière.

L'information au public, c'est-à-dire entre autre, la mise à disposition du procédé d'évaluation est affiché au bureau et présent sur notre site internet : (autoecole-saintex.com).

a) Déroulement et moyens utilisés.

Elle commence dans l'auto-école, notamment avec l'accueil par son enseignant, l'explication du déroulement de cette dernière afin de rassurer et de mettre à l'aise l'élève, et le contrôle de la vision à 5 m à l'aide sur la présentation classique de l'échelle Monoyer.

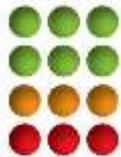
Ensuite, l'enseignant installe l'élève sur le simulateur Supra pour une évaluation d'une durée de 40 à 55 mn.

A la fin de cette dernière, le résultat est expliqué à (aux) l'intéressé (s), une proposition de volume de formation qui pourra être acceptée ou non est proposé et imprimé en double exemplaires pour signature.

Ps : Un exemple de fiche d'évaluation en annexe.

b) Items évalués :

Cette évaluation portera sur :



- Son expérience de la conduite.

Pour savoir s'il a déjà conduit, combien de temps et sur quels types de routes un véhicule.

- Ses connaissances du véhicule.

Sur le fonctionnement de la direction, de la boîte de vitesse, l'embrayage et le freinage.

- Son attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière.

Ce qui permet de connaître sa motivation.

- Son habileté, sa compréhension, sa mémoire, sa perception et son émotivité.

Quelques exercices sont proposés à l'élève afin d'évaluer ces différents points.